

# AVIS DE L'OCRCVM

## Avis administratif Généralités

*Destinataires à l'interne :*  
Affaires juridiques et conformité  
Comptabilité réglementaire  
Détail  
Haute direction  
Inscription  
Institutions  
Opérations  
Pupitre de négociation

*Personne-ressource :*

Wendy Rudd

Première vice-présidente à la réglementation  
des membres et aux initiatives stratégiques

416 646-7216

[wrudd@iiroc.ca](mailto:wrudd@iiroc.ca)

**17-0117**

**Le 1<sup>er</sup> juin 2017**

## Priorités de l'OCRCVM pour l'exercice 2018

Le présent Avis résume les activités et initiatives marquantes sur lesquelles nous mettrons l'accent au cours de l'exercice 2018, qui va d'avril 2017 à mars 2018 (**exercice 2018**). Nos priorités pour l'exercice 2018 soutiennent les objectifs énoncés dans le [plan stratégique triennal](#) que nous avons publié en mai 2016.

La **mission** de l'OCRCVM est de **protéger les investisseurs et de favoriser des marchés financiers sains au Canada**. Notre **vision**, qui représente notre définition du succès à long terme, consiste à **démontrer que notre modèle d'autoréglementation contribue à protéger l'intérêt public** :

1. en inspirant confiance et en prévenant les actes répréhensibles au moyen de mécanismes solides et appropriés;
2. en faisant en sorte que la réglementation des valeurs mobilières au Canada soit beaucoup plus efficace;
3. en étant reconnu par nos partenaires comme un partenaire de confiance, respecté et estimé;
4. en demeurant à l'avant-plan de la réglementation des valeurs mobilières;
5. en établissant une culture qui attire et fidélise les employés d'une grande compétence.



Au cours de l'exercice, nous mettrons l'accent sur les priorités suivantes :

Principales stratégies	<b>Élaboration de politiques</b> Établir, en temps opportun, des règles pertinentes, faciles à comprendre et proportionnées, tout en limitant le plus possible leurs conséquences indues.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prendre des mesures pour veiller à ce que les courtiers gèrent les conflits au mieux des intérêts des clients.</li><li>• Veiller à ce que les exigences de l'OCRCVM tiennent compte des nouveaux modèles de conseils et de services.</li><li>• Parachever le Manuel de réglementation en langage simple et mettre en place la formation des courtiers.</li><li>• Mener un sondage auprès des investisseurs sur les questions stratégiques clés.</li></ul>
	<b>Mise en application</b> Prévenir les actes répréhensibles en prenant en temps opportun des mesures de mise en application crédibles, solides et rigoureuses.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre nos démarches en vue d'acquérir des pouvoirs, une protection et des outils supplémentaires.</li></ul>
	<b>Surveillance des marchés</b> Favoriser la confiance envers l'équité et l'intégrité des marchés.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre le nouveau système de surveillance qui tient compte de l'évolution continue de la surveillance des marchés.</li></ul>
	<b>Échange de renseignements</b> Recueillir des données pertinentes de façon efficace auprès des participants aux marchés et mettre ces données à la disposition des parties intéressées.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Envisager la possibilité d'offrir un service étendu de traitement de l'information sur les titres de créance.</li><li>• Améliorer la plateforme et les capacités d'échange de données.</li></ul>
	<b>Surveillance de la conduite et surveillance prudentielle</b> Appliquer une réglementation qui est proportionnée, cohérente et fondée sur les risques, et prévoir les tendances.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer les modèles d'évaluation des risques en matière de conformité.</li><li>• Continuer d'aider les courtiers à améliorer leur degré de préparation en matière de cybersécurité.</li></ul>
Stratégies habilitantes	<b>Apport de valeur</b> Augmenter la valeur que l'OCRCVM apporte au sein du régime de réglementation canadien.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire l'arbitrage réglementaire au Canada.</li><li>• Mener le sondage effectué tous les deux ans auprès des courtiers.</li><li>• Continuer d'accroître l'échange de renseignements avec les autres organismes de réglementation.</li></ul>
	<b>Sensibilisation des investisseurs</b> Accroître la sensibilisation des investisseurs de façon à ce qu'ils comprennent bien les normes qui sont établies par l'OCRCVM et la protection que nous leur offrons.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amorcer la refonte du site Internet de l'OCRCVM.</li></ul>
	<b>Capacités technologiques</b> Optimiser la collecte, la protection, le stockage et l'utilisation des données et améliorer les procédés internes.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Continuer d'optimiser les investissements dans la technologie de l'information.</li></ul>
	<b>Personnel et culture organisationnelle</b> Attirer et fidéliser des employés et investir dans notre personnel et notre culture pour réaliser nos objectifs.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'expérience des employés par la mise en œuvre complète du programme de télétravail.</li></ul>



En plus des priorités ci-dessus, nos équipes responsables des politiques continueront d'établir, en temps opportun, des règles pertinentes, faciles à comprendre et proportionnées tout en limitant leurs conséquences indues. Notre publication trimestrielle intitulée [Priorités de l'OCRCVM en matière de politiques](#) est un outil de travail important qui nous permet d'aider les courtiers, investisseurs et autres parties intéressées à prévoir nos prochaines initiatives stratégiques, à s'y préparer ou à les commenter.

En tant qu'organisme établissant des règles prudentielles et des règles de conduite, nous continuerons d'utiliser une approche fondée sur les risques pour nos inspections de la conduite des affaires, de la conduite de la négociation et des finances et des opérations au sein des sociétés que nous réglementons, afin de nous assurer qu'elles respectent les dispositions des lois et les exigences de l'OCRCVM et de favoriser une culture de conformité solidement ancrée. En tant qu'organisme de réglementation des marchés, nous continuerons de surveiller les opérations effectuées sur les titres de capitaux propres et les titres de créance au Canada pour assurer l'intégrité de nos marchés financiers. Pour de plus amples renseignements sur nos activités et priorités en matière de conformité, veuillez consulter notre rapport intitulé [Priorités de l'OCRCVM en matière de conformité](#) pour 2016-2017.

Pour assumer notre rôle de surveillance, nous continuerons de mener des enquêtes, de veiller à l'application de nos règles et de tenir les courtiers et les personnes que nous réglementons responsables de leurs actes au moyen de diverses sanctions disciplinaires. Pour de plus amples renseignements sur nos activités d'enquête et de mise en application, veuillez consulter notre [Rapport sur la mise en application 2016](#).

Pour en savoir plus sur l'OCRCVM, veuillez consulter notre site Internet, à l'adresse [www.ocrcvm.ca](http://www.ocrcvm.ca).



## Table des matières

<b>1. Élaboration de politiques</b> .....	<b>6</b>
1.1 Prendre des mesures pour veiller à ce que les courtiers gèrent les conflits au mieux des intérêts des clients .....	6
1.2 Veiller à ce que les exigences de l'OCRCVM tiennent compte des nouveaux modèles de conseils et de services .....	7
1.3 Parachever le Manuel de réglementation en langage simple et mettre en place la formation des courtiers .....	7
1.4 Mener un sondage auprès des investisseurs sur les questions stratégiques clés .....	8
<b>2. Mise en application</b> .....	<b>8</b>
2.1 Poursuivre nos démarches en vue d'acquérir des pouvoirs, une protection et des outils supplémentaires .....	8
<b>3. Surveillance des marchés</b> .....	<b>10</b>
3.1 Mettre en œuvre le nouveau système de surveillance qui tient compte de l'évolution continue de la surveillance des marchés .....	10
<b>4. Échange de renseignements</b> .....	<b>10</b>
4.1 Envisager la possibilité d'offrir un service étendu de traitement de l'information sur les titres de créance .....	10
4.2 Améliorer la plateforme et les capacités d'échange de données .....	11
<b>5. Surveillance de la conduite et surveillance prudentielle</b> .....	<b>12</b>
5.1 Améliorer les modèles d'évaluation des risques en matière de conformité .....	12
5.2 Continuer d'aider les courtiers à améliorer leur degré de préparation en matière de cybersécurité .....	12
<b>6. Apport de valeur</b> .....	<b>13</b>
6.1 Réduire l'arbitrage réglementaire au Canada .....	13
6.2 Mener le sondage effectué tous les deux ans auprès des courtiers .....	13
6.3 Continuer d'accroître l'échange de renseignements avec les autres organismes de réglementation .....	14
<b>7. Sensibilisation des investisseurs</b> .....	<b>14</b>
7.1 Amorcer la refonte du site Internet de l'OCRCVM .....	14
<b>8. Capacités technologiques</b> .....	<b>15</b>
8.1 Continuer d'optimiser les investissements dans la technologie de l'information .....	15



<b>9. Personnel et culture organisationnelle .....</b>	<b>15</b>
9.1 Améliorer l'expérience des employés par la mise en œuvre complète du programme de télétravail .....	15



## 1. Élaboration de politiques

Le secteur fait actuellement face à de nombreux enjeux importants qui ont des répercussions sur les courtiers que nous réglementons ainsi que sur nos partenaires (organismes de réglementation et gouvernements canadiens). Notre approche à l'égard de l'élaboration des politiques continuera de s'inspirer d'un engagement actif auprès d'une grande diversité de parties intéressées.

Au cours de l'exercice 2018, nos initiatives stratégiques clés comprendront les suivantes :

### 1.1 Prendre des mesures pour veiller à ce que les courtiers gèrent les conflits au mieux des intérêts des clients

Dans l'[avis](#) que nous avons publié en avril 2017, nous avons fourni des renseignements sur les constatations clés de notre examen exhaustif des conflits liés à la rémunération (**l'examen sur la rémunération**) et nous avons publié des notes d'orientation supplémentaires à l'intention des courtiers. Comme nous l'avons indiqué dans l'avis, au cours de l'exercice 2018, nous comptons :

- améliorer les procédures d'inspection de la Conformité de la conduite des affaires (**CCA**) afin d'accorder une plus grande attention aux éléments suivants :
  - les grilles et programmes de rémunération,
  - la façon, le cas échéant, dont les courtiers règlent les conflits au mieux des intérêts des clients,
  - la qualité de la communication,
  - les cibles de vente,
  - la conformité avec le *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif*;
- inclure dans le modèle d'évaluation des risques de la CCA un nouveau facteur qui tient compte des ententes de rémunération, ainsi que des autres changements résultant de nos travaux d'étalonnage réalisés cette année (nous en parlerons plus en détail dans la section 5.1);
- collaborer avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (**ACVM**) afin de veiller à ce que nos exigences soient pour l'essentiel harmonisées et mises en œuvre suivant le même calendrier, et à ce qu'elles précisent :
  - qu'une simple communication ne suffit pas à régler les conflits, en particulier les conflits liés à la rémunération,



- que l'on doit éviter les conflits ou les régler d'une autre façon avant de songer à les communiquer;
- publier des notes d'orientation supplémentaires sur les approches que les courtiers peuvent adopter afin de régler les conflits d'intérêts, en tenant plus particulièrement compte des résultats de l'examen sur la rémunération.

## **1.2 Veiller à ce que les exigences de l'OCRCVM tiennent compte des nouveaux modèles de conseils et de services**

La gamme des conseils et des services offerts par les courtiers ne cesse d'évoluer, les services-conseils sont de plus en plus automatisés, et les nouveaux venus autres que des courtiers suscitent une concurrence inédite. Les règles et orientations de l'OCRCVM doivent donc suivre cette évolution. Au cours de l'exercice 2018, nous travaillerons en collaboration avec le secteur pour déterminer si nos exigences créent des barrières superflues et, dans l'affirmative, la façon dont nous pourrions les modifier pour qu'elles s'alignent sur l'évolution des modèles d'affaires. Notre but est de nous assurer que les obligations fondamentales qu'impose la réglementation (y compris les règles et orientations concernant la connaissance du client, la connaissance du produit et la convenance) sont :

- suffisamment adaptables au niveau de service et à la nature des conseils fournis selon chaque modèle d'affaires;
- suffisamment souples pour permettre l'automatisation, au besoin;
- harmonisées pour l'essentiel avec les règles des ACVM;

et que le coût des services-conseils ne soit pas supérieur aux avantages qu'ils procurent.

## **1.3 Parachever le Manuel de réglementation en langage simple et mettre en place la formation des courtiers**

Durant l'exercice, nous comptons faire aboutir le projet de réécriture en langage simple des règles des courtiers membres de l'OCRCVM, entrepris il y a plusieurs années, en mettant en œuvre les règles définitives et en établissant un calendrier approprié de mise en vigueur. Au besoin et si cela est approprié, nous résoudrons les questions en suspens par des initiatives de suivi appropriées.

En raison du projet de réécriture des règles en langage simple (**projet RLS**), non seulement les anciennes règles ont été simplifiées et clarifiées, mais certaines modifications de fond y ont également été apportées. Pour aider les courtiers à s'adapter au nouveau manuel de réglementation, nous sommes en train d'élaborer un programme de formation qui débutera avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles et sera offert de façon continue.



Le projet RLS et les améliorations apportées à la formation des courtiers sont conformes à nos engagements suivants :

- communiquer avec concision et en langage simple;
- informer les courtiers sur les règles clés et les façons de s’y conformer.

#### **1.4 Mener un sondage auprès des investisseurs sur les questions stratégiques clés**

Au cours de l’exercice 2017 (avril 2016 à mars 2017), nous avons créé un groupe en ligne de 10 000 investisseurs canadiens afin de mieux comprendre leurs besoins et perceptions et de les consulter activement sur les questions stratégiques clés. Par exemple, nous avons réalisé un sondage auprès des investisseurs de tout le pays pour évaluer leur connaissance des règlements, afin d’élaborer et de distribuer de nouveaux documents de formation qui les aideront à prendre des décisions plus éclairées.

Ce groupe national nous aidera à étudier diverses questions stratégiques tout au long de l’année, ce qui témoigne de notre engagement à consulter directement et efficacement les investisseurs.

## **2. Mise en application**

### **2.1 Poursuivre nos démarches en vue d’acquiescer des pouvoirs, une protection et des outils supplémentaires**

Pour remplir notre mandat de protection des investisseurs et prévenir plus efficacement les actes répréhensibles, nous poursuivons nos démarches afin d’obtenir les pouvoirs suivants :

*Augmenter notre taux de perception des amendes grâce à des pouvoirs juridiques plus étendus*

Les sociétés qui veulent demeurer membres de l’OCVRM et les personnes qui veulent maintenir leur inscription auprès de notre organisme doivent payer les amendes qui leur sont infligées. Toutefois, de nombreuses personnes se soustraient au paiement de ces amendes simplement en quittant le secteur des valeurs mobilières et en renonçant à leur inscription auprès de l’OCRCVM.

Actuellement, nous avons le pouvoir juridique de faire appliquer les amendes en Alberta, au Québec et, depuis janvier 2017, à l’Île-du-Prince-Édouard. En outre, le 17 mai 2017, le gouvernement de l’Ontario a adopté des modifications législatives qui nous donnent le même pouvoir de recourir directement aux tribunaux pour percevoir les amendes.

Au cours de l’exercice 2018, nous commencerons à exercer nos nouveaux pouvoirs et poursuivons nos efforts pour obtenir le même pouvoir juridique dans les autres provinces et territoires.





### *Obtenir l'immunité légale pour l'OCRCVM et son personnel lorsqu'ils agissent dans l'intérêt public*

L'OCRCVM souhaite obtenir l'immunité légale afin de pouvoir remplir de bonne foi l'ensemble de ses fonctions de réglementation, ce qui comprend les mesures prises par la Mise en application. L'immunité légale offrirait à l'OCRCVM, à ses employés et à ses tribunaux disciplinaires la même protection qu'aux commissions des valeurs mobilières provinciales et autres organismes de réglementation lorsqu'ils remplissent leur mandat de réglementation. Nous sommes convaincus que cela est nécessaire pour que nous puissions prendre des mesures réglementaires appropriées dans l'intérêt public, sans crainte de représailles. En mai 2017, le gouvernement de l'Alberta a présenté un projet de loi qui devrait recevoir bientôt la sanction royale et qui accorde à l'OCRCVM cette importante protection.

### *Pouvoirs permettant d'améliorer la collecte de la preuve*

L'OCRCVM tente d'obtenir des pouvoirs de contrainte supplémentaires qui lui permettraient d'exiger la collaboration durant ses enquêtes et les audiences disciplinaires. En vertu des règles actuelles, et grâce à la compétence qui nous a été attribuée, nous pouvons contraindre les personnes inscrites et les courtiers membres à collaborer dans le cadre des enquêtes et des poursuites. À quelques exceptions près, nous n'avons cependant pas le pouvoir d'obliger les personnes et entités que nous ne réglementons pas à collaborer avec nous, même lorsqu'elles détiennent des éléments de preuve pertinents.

En Alberta et à l'Île-du-Prince-Édouard, l'OCRCVM a le pouvoir d'obliger les personnes et entités qui ne relèvent pas de sa compétence à collaborer avec lui dans le cadre des audiences disciplinaires. Au moyen de la même modification apportée à la Loi sur les valeurs mobilières dans le but de nous accorder l'immunité pour l'exercice de bonne foi de nos responsabilités de réglementation, l'Alberta a accru notre pouvoir d'exiger la coopération au stade de l'enquête de notre processus disciplinaire.

Au cours de l'exercice 2018, nous continuerons de collaborer avec les territoires relevant des ACVM et leurs gouvernements respectifs pour étendre l'exercice de ces pouvoirs partout au pays.

### *Adoption d'autres formes de mesures disciplinaires*

Nous envisageons d'adopter d'autres formes de mesures et d'outils disciplinaires qui nous permettraient, pour faire face aux problèmes de mise en application, de prendre des mesures fermes, rapides et adaptées à la situation. Au cours de l'exercice 2018, l'OCRCVM sollicitera les commentaires du public et des parties intéressées du secteur au sujet de ces éventuelles mesures de mise en application.



### **3. Surveillance des marchés**

#### **3.1 Mettre en œuvre le nouveau système de surveillance qui tient compte de l'évolution continue de la surveillance des marchés**

L'an dernier, l'OCRCVM a mis en place un processus rigoureux de sélection des fournisseurs pour s'assurer qu'il disposera, pour les cinq prochains exercices, du meilleur système de surveillance pour remplir son mandat de surveillance des opérations sur titres de capitaux propres et sur titres de créance au Canada. Au cours de l'exercice, nous amorcerons la mise en place sur plusieurs années d'un système amélioré de surveillance des marchés qui se fonde sur nos capacités actuelles de surveillance de l'ensemble des marchés et nous permettra de surveiller les divers produits et courtiers et les différentes catégories d'actifs.

Parallèlement, nous passerons en revue nos méthodes de surveillance des marchés déjà mises en place en tenant compte du nouveau système. Cela nous permettra de suivre l'évolution des marchés que nous réglementons et de remplir notre mandat consistant à protéger l'intégrité des marchés financiers au Canada.

### **4. Échange de renseignements**

#### **4.1 Envisager la possibilité d'offrir un service étendu de traitement de l'information sur les titres de créance**

Au cours de l'exercice 2017, en tant que nouvelle agence de traitement de l'information sur les titres de créance privés, nous avons commencé à publier des données relatives aux opérations sur titres de créance privés. Dès juillet 2017, toutes les opérations sur titres de créance privés exécutées par l'ensemble des sociétés que réglemente l'OCRCVM seront disponibles sur notre portail Web (<https://operationsurobligations.ocrcvm.ca>).

Dans le cadre de notre [consultation](#) de décembre 2016 sur un nouveau modèle de tarification relatif au traitement de l'information sur les titres de créance, nous avons souligné la possible mise en place d'un « service étendu de traitement de l'information sur les titres de créance ». À la suite de consultations menées auprès de divers participants au marché, nous avons appris que des données sur les opérations sur titres de créance privés pouvant être téléchargées en bloc seraient utiles pour certaines activités, notamment les suivantes :

- le suivi par les courtiers membres et les clients du respect de la règle sur la fixation d'un juste prix, des pratiques de paiement des commissions, etc.;
- l'évaluation de titres ou de fonds à des fins comptables (vérification indépendante des prix);



- la gestion des risques;
- l'analyse des activités et l'établissement de prévisions;
- la création et la gestion d'un indice de crédit;
- la structuration et l'évaluation des FNB.

Nous envisageons donc de diffuser des données pouvant être téléchargées en bloc moyennant un tarif par le truchement du service étendu de traitement de l'information sur les titres de créance. Les prochaines étapes et l'approche adoptée au cours de l'exercice 2018 seront fondées sur les travaux que nous avons déjà entrepris pour valider notre étude préliminaire d'un éventuel service d'information sur les obligations de sociétés, ainsi que sur notre collaboration avec les ACVM et les gouvernements fédéral et provinciaux visant à déterminer la façon appropriée d'assurer la transparence des opérations sur titres de créance de gouvernements.

#### **4.2 Améliorer la plateforme et les capacités d'échange de données**

Il s'agit d'initiatives s'échelonnant sur plusieurs années qui visent à recueillir des données de façon efficace auprès des participants aux marchés et de sources complémentaires, de les structurer, de les enrichir et de les mettre à la disposition des parties intéressées à l'interne et à l'externe.

Au cours de l'exercice 2017, nous avons dressé un inventaire complet de toutes les sources de données internes et externes utilisées dans le cadre de nos activités et nous les avons appariées aux composantes pertinentes relatives aux activités, à la technologie et aux applications.

Nous avons également démontré la faisabilité d'un référentiel de données extensible, partageable, rentable et sûr faisant appel à des services infonuagiques disponibles dans le commerce. De plus, nous avons permis à nos partenaires en réglementation des ACVM d'accéder au portail interne d'analyse de données afin de leur fournir des données regroupées relatives aux opérations sur titres de capitaux propres ainsi que des outils d'analyse.

Au cours de l'exercice 2018, nous miserons sur ces travaux initiaux pour :

- créer un environnement général de gestion de données ainsi que des processus opérationnels sur lesquels se fonderont toutes les autres initiatives;
- à l'aide de services infonuagiques disponibles dans le commerce, lancer une plateforme d'échange interne de données afin d'assurer un accès général aux données et aux outils interfonctionnels comme les rapports conjoints, les « tableaux de bord » et les analyses ponctuelles;



- travailler en collaboration avec nos partenaires en réglementation pour définir les besoins en échange de données et soutenir leurs initiatives analytiques.

## **5. Surveillance de la conduite et surveillance prudentielle**

### **5.1 Améliorer les modèles d'évaluation des risques en matière de conformité**

L'OCRCVM s'efforce d'appliquer une réglementation efficace selon une approche proportionnée et fondée sur les risques. Au cours de l'exercice 2017, nous avons procédé à une évaluation approfondie de nos modèles d'évaluation des risques. En nous fondant sur ces travaux de réétalonnage, nous mettrons à l'essai les modifications déterminées et mettrons en place des modèles améliorés d'évaluation des risques pour assurer le classement approprié des courtiers selon le risque. Nos modèles d'évaluation des risques<sup>1</sup>, qui nous permettent de déterminer la fréquence de nos inspections de la conformité et les éléments à inspecter, ont été conçus de manière à tenir compte de la diversité des modèles d'affaires, des structures et des profils des courtiers. Nous procédons au classement des risques pour affecter nos ressources selon les priorités – afin de gérer efficacement les coûts de la réglementation, tout en nous concentrant comme il se doit sur les activités à risque élevé.

Ces travaux soutiennent notre engagement :

- à appliquer une approche fondée sur les risques à nos activités de réglementation;
- à agir de façon proportionnée et à réduire au minimum le fardeau réglementaire inutile;
- à éviter tout parti pris involontaire contre les petits courtiers.

### **5.2 Continuer d'aider les courtiers à améliorer leur degré de préparation en matière de cybersécurité**

La cybersécurité est un enjeu complexe auquel doivent faire face tous les secteurs d'activité et toutes les organisations, partout dans le monde, et elle demeurera une question prioritaire pour l'OCRCVM au cours des années à venir. Durant l'exercice 2017, tous les courtiers ont rempli un questionnaire d'autoévaluation, et nous leur avons depuis remis un rapport d'évaluation de la cybersécurité. Tout au long de l'exercice 2018, nous rencontrerons les représentants de toutes les sociétés qui présentent un risque moyen à élevé pour passer en revue leur modèle d'affaires et leurs systèmes opérationnels. Après chaque réunion, nous remettrons à la société un rapport résumant les systèmes utilisés dans le cycle de vie des

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur les facteurs et pondérations que nous utilisons, veuillez vous reporter à la page [Conformité dans le secteur](#) du site Internet de l'OCRCVM.



renseignements sur les clients et confirmant ou modifiant le degré de risque que présente la société. Le rapport contiendra aussi des conseils sur les possibilités prioritaires d'amélioration du degré de préparation en matière de cybersécurité.

Notre collaboration avec les courtiers dans le but d'améliorer leur degré de préparation en matière de cybersécurité est conforme à notre engagement à :

- protéger les investisseurs;
- favoriser la confiance envers l'intégrité des marchés;
- offrir un soutien pratique dans la mesure du possible;
- personnaliser notre approche à l'égard de toutes les sociétés que nous réglementons, au besoin.

## **6. Apport de valeur**

### **6.1 Réduire l'arbitrage réglementaire au Canada**

Notre stratégie d'apport de valeur vise à réduire l'arbitrage, la fragmentation des différents cadres réglementaires et le fardeau réglementaire. À cette fin, nous avons effectué une comparaison détaillée des règles, des frais, des coûts, des exigences en matière de compétence et de l'approche dans les domaines de la conformité et de la mise en application de l'OCRCVM à ceux des autres organismes de réglementation canadiens qui surveillent les mêmes champs d'activité que nous. Dans plusieurs domaines, des normes différentes s'appliquent à la même activité et, en collaboration avec les ACVM, nous tenterons de résoudre les enjeux les plus importants. La recherche de solutions pour « uniformiser les règles du jeu » sera une priorité pour l'OCRCVM tout au long de l'exercice 2018.

### **6.2 Mener le sondage effectué tous les deux ans auprès des courtiers**

Les sondages d'opinion sont un élément important du processus qui nous permet de déterminer à quel point nous aidons efficacement les courtiers à se conformer à nos exigences réglementaires. Au cours de l'exercice 2018, nous inviterons les courtiers à nous dire quels sont nos points forts et quelles améliorations nous pourrions apporter à notre approche pour qu'elle soit plus efficace et plus pertinente.

Parmi les questions importantes du sondage, notons les suivantes :

- notre approche proportionnée en ce qui concerne la réglementation;



- l'efficacité de notre approche pour ce qui est de régler les problèmes touchant le secteur;
- l'efficacité, l'efficience et le caractère opportun de nos inspections et enquêtes;
- la valeur de nos programmes de formation et de nos communications.

Cela nous aidera à respecter notre engagement à augmenter l'apport de valeur au sein du régime de réglementation canadien.

### **6.3 Continuer d'accroître l'échange de renseignements avec les autres organismes de réglementation**

En tant qu'organisme de réglementation chargé de veiller à l'intérêt public, l'OCRCVM reconnaît l'importance de collaborer avec les autres organismes de réglementation qui surveillent le secteur des services financiers afin de renforcer la protection des investisseurs et d'assurer une réglementation plus efficace. Au cours de l'exercice 2017, nous avons annoncé que nous avons conclu des ententes d'échange de renseignements avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Commission des services financiers de l'Ontario, l'Alberta Insurance Council et l'Insurance Council of British Columbia. Nous avons déjà constaté les avantages de ces ententes d'échange de renseignements et d'autres ententes du même genre sur le plan de la protection des investisseurs. Nous continuerons de discuter des possibilités d'échange de renseignements avec les autres organismes de réglementation, tout en améliorant nos processus internes de communication des renseignements et d'exploitation des renseignements reçus.

## **7. Sensibilisation des investisseurs**

### **7.1 Amorcer la refonte du site Internet de l'OCRCVM**

La transparence des communications et l'accès aux renseignements pour le bénéfice de toutes les parties intéressées sont des aspects importants de la tâche d'un organisme de réglementation efficace. Au cours de l'exercice 2018, nous continuerons de solliciter les commentaires des parties intéressées pour connaître leurs besoins en information et savoir comment le site Internet de l'OCRCVM peut devenir plus intuitif et convivial. Nous lancerons un processus d'appel d'offres afin de choisir un fournisseur qui aura pour mandat de remanier notre site Internet et de le rendre plus accessible et plus convivial pour les téléphones mobiles. Nous commencerons aussi à améliorer son contenu, en veillant à ce qu'il soit rédigé en langage simple et réponde aux besoins en information de toutes les parties intéressées. Nous prévoyons lancer le nouveau site au cours de l'exercice 2019.



## **8. Capacités technologiques**

### **8.1 Continuer d'optimiser les investissements dans la technologie de l'information**

Au cours de l'exercice 2018, nous continuerons de tirer parti des technologies existantes et émergentes, et de nos relations avec nos fournisseurs de technologie de l'information et de services de sécurité, afin d'améliorer nos procédés internes, de renforcer la protection des données et d'optimiser la collecte, le stockage et l'utilisation des données :

- en consolidant et en simplifiant l'architecture de diverses applications et référentiels de données;
- en continuant à investir dans les mesures de cybersécurité pour prévenir l'accès non autorisé aux renseignements personnels et confidentiels et faire face aux menaces changeantes;
- en optimisant la mise en œuvre du nouveau système de gestion de l'information du Service des finances;
- en choisissant un fournisseur de services d'infrastructure qui répond à nos besoins croissants, tant opérationnels que technologiques;
- en mettant à niveau notre infrastructure et nos services afin de permettre à notre personnel de travailler n'importe où (bureau, établissement du courtier, domicile).

## **9. Personnel et culture organisationnelle**

### **9.1 Améliorer l'expérience des employés par la mise en œuvre complète du programme de télétravail**

Forts du succès remporté par notre projet pilote de l'exercice 2017, nous lançons, à l'échelle de l'organisme, un programme de télétravail qui offrira aux employés admissibles la possibilité de travailler à domicile à certains moments. L'OCRCVM reste fermement déterminée à favoriser l'engagement des employés et à améliorer la productivité et le déroulement du travail. Nous aspirons également à attirer et à fidéliser des talents clés, à favoriser le perfectionnement individuel, à planifier la relève et à améliorer les capacités de gestion du changement organisationnel.